

**MARCHE DE LA VISIBILITE  
HOMOSEXUELLE, BISEXUELLE  
Strasbourg ET TRANSGENRE**



**Liberté,  
Egalité,  
Visibilité !**

départ quai du général Koenig à 14 heures

**18 JUIN 2005**



réalisation : marc - www.hexagonegay.com

## **DROIT AU RESPECT, RESPECT DES DROITS !**

Semaine de la visibilité : du 11 au 19 juin 2005

Soirée de clôture :

**le 18 juin 2005 à partir de 22h au Konplex**

Navette gratuite et permanente depuis la Place de la République

Aides Bas Rhin · Alsarando · APGL · Atrium · Au Petit Tonnelier  
Autre Regard · C4 · Café de l'Opéra · Cozy Magazine · David & Jonathan  
Émergence · Equateur · Glouglou Bar · H2O · Jet Set Bar · JJ's Club · La Lune  
La Robe des Champs · L'Autre Cercle · Le Comptoir des Colonies · Le Skaechele  
Le Woodie's · Le Zoo Bar · Les 100 ciels · Les Cigales · Les Verts Alsace  
MacCarthy · Miss Terre · Nature d'Homme · Offshore · PC Center · Pélicanto  
Petit Ours · Piano Emmanuel Mézenge · Rafael's Home · Salon de thé Grand'Rue  
SNEG · SOS Homophobie · Support Transgenre Strasbourg · Tabu · UNL



## SOMMAIRE

1. Communiqué de Presse	page 3
2. Qui sommes nous ?	page 4
3. La Constitution Européenne	page 5
4. Point sur les droits des personnes LGBT en France	page 6
5. Nos revendications	page 7
6. Semaine de la Visibilité	page 8
7. Marche de la Visibilité	page 8
8. Contacts	page 9
9. Remerciements	page 10

## 1. COMMUNIQUE DE PRESSE

# Droit au respect ! Respect des droits !

L'Europe en 2005 : les unions de personnes de même sexe sont désormais légalisées en Belgique, aux Pays-Bas, ainsi qu'en Espagne, où les couples homosexuels peuvent désormais également adopter. Et en France ? *Que dalle*. Ou bien si, une loi réprimandant les insultes à caractère homophobe, actuellement au banc d'essai.

Mais pourquoi nous mobilisons-nous encore cette année ? Car nous, personnes homosexuelles, transgenre, bisexuelles, lesbiennes, asexuelles, intergenre, nous n'avons pas encore gagné le plus important de nos combats : le respect. Bien sûr, une loi est une avancée — bien que celles apportées par la loi « Nouchet » puissent être discutables —, mais au-delà de la législation, notre combat est celui de la reconnaissance, de l'acceptation et de la tolérance par nos concitoyens. C'est aller de personne à personne, expliquer, argumenter, gagner ce droit au respect qui ne nous est pas garanti par la république française. C'est proposer des débats publics, des conférences, des concerts lors de la Semaine de la Visibilité LGBT (expression désormais consacrée : *Lesbienne, Gay, Bisexuelle et Transgenre*).

Serons-nous satisfaits une fois respectés par nos semblables ? Pas tout à fait... Au-delà de cette légitimité à aimer comme nous l'entendons, nous nous battons également pour le droit à la reconnaissance de ces unions par le mariage — oui, le *mariage*, et rien d'autre ! —, ainsi que le droit à filiation, car quoi qu'en disent nos politiques, nos concitoyens, la presse ou les sondages, nous avons la possibilité de donner la vie, et nous n'avons pas attendu une loi pour ce faire.

Cette année à nouveau, nous nous insurgerons contre des discriminations à la peau trop dure, dans la rue, au travail, dans les médias, au Parlement, dans les écoles... Cette année encore, nous ferons écho comme partout dans le monde aux événements de Stonewall (New York, 27 juin 1969) qui furent le début d'un combat qui ne touche toujours pas à sa fin. Enfin, cette année encore, nous allons montrer à nos Élus, à nos concitoyens, à toute personne dans les rues de Strasbourg ce samedi 18 juin que nous existons bel et bien, et que nous nous aimons haut en couleurs !

**LE BUREAU DU COLLECTIF FESTIGAYS**

Contact presse : Aline PARMENTIER, Présidente  
06 22 48 62 88 · [presidence@festigays.net](mailto:presidence@festigays.net)

## 2. QUI SOMMES NOUS ?

Le collectif FestiGays a été créé en novembre 2001 par les associations, établissements « gay » et « gay friendly » ainsi que bon nombre d'individus dans le but d'organiser la première « gay pride » à Strasbourg.

Une première marche a eu lieu le 15 juin 2002 réunissant environ 2000 personnes, avec une participation importante d'associations allemandes, dans les rues de Strasbourg sous le thème « **Liberté Egalité Visibilité** ».

Une semaine culturelle précédant cette marche avait pour objectifs d'utiliser tous les supports artistiques, culturels et didactiques afin de susciter le débat et la réflexion autour de problématiques liées à l'orientation sentimentale et/ou sexuelle.

La seconde « Marche de la visibilité » a eu lieu le 14 juin 2003 et, pour la première fois, les personnes transgenre sont venues y ajouter leurs revendications.

Les partenaires allemands et suisses du collectif ont, de nouveau, participé activement à ce cortège qui aura pris pour la première fois des couleurs européennes.

Une des réussites de cette marche aura été réelle visibilité locale de part une participation plus importante de strasbourgeois et d'alsaciens, osant pour la première fois défiler malgré le regard extérieur.

De plus, une émission locale a choisi de montrer, en direct, l'arrivée du cortège, permettant au collectif de s'adresser à des personnes plus ou moins intéressées par ses revendications.

La « Semaine de la visibilité », organisée pour la seconde fois, faisait alors de Strasbourg, une des très rares villes à conserver cette espace de réflexion et de discussion publique.

En démarrant sa troisième année, le collectif s'est fixé d'autres objectifs que ceux d'organiser une marche, une semaine de visibilité et une soirée de clôture.

Ainsi, ont été créées deux commissions de réflexion :

-l'une sur la création d'un Centre Gay, Lesbien, Bisexuel et Transgenre à Strasbourg.

-l'autre pour rendre concrète une synergie entre les pays frontaliers de notre région (l'Allemagne, la Suisse, la Belgique) ainsi que réfléchir à l'harmonisation des droits des personnes dans une Europe élargie (Pologne, Luxembourg, Autriche).

C'est pourquoi, en 2004, les événements organisés par le collectif ont pris une dimension européenne.

Pour son édition 2005, le collectif a voulu continuer ses combats, tout en créant un espace pouvant accueillir de nouveaux projets. Ainsi, la « commission projets » a vu le jour en regroupant :

-le projet « centre LGBT » déjà initié en 2004

-un projet « FestiGays La Radio », FestiGays a animé une émission de radio sur RBS en janvier et février 2005, pour proposer en tout cinq émissions d'une heure

-un « projet jeunes », destiné à assurer une prévention de l'homophobie en milieu éducatif

Ces projets, menés en parallèle à la semaine de la visibilité et la marche de la visibilité, sont destinés à aboutir sur le long terme.

### 3. LA CONSTITUTION EUROPEENNE

La Constitution européenne, symbolisant les valeurs de l'Union européenne, comporte des avancées en matière de droits pour les personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenre. En effet, Les articles I-2 et I-3 classent, parmi ses valeurs, le «*respect des droits des personnes appartenant à des minorités*», et, parmi ses objectifs, «*le combat contre les discriminations*».

Dans la charte des droits fondamentaux est de surcroît «*interdite toute discrimination fondée notamment sur le sexe, la race (...) ou l'orientation sexuelle*» (article II-81). Cependant, la discrimination fondée sur l'expression du genre n'y est pas clairement énoncée, ce qui est regrettable.

Certains de ses articles permettront d'ouvrir des droits plus importants tels que *le droit au mariage et de fonder sa famille* (article II-7 et II-9).

D'autres articles, nous permettront d'exercer un contrôle sur des Etats coupables de discriminations en raison de l'orientation sexuelle et/ou de genre et d'établir «*les mesures nécessaires pour combattre toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle*» (article III-124) mais toute nouvelle loi devra recueillir l'unanimité des Etats membres ce qui limite la portée de ce nouveau pouvoir législatif ; de demander à la Commission de légiférer sur des revendications (Article I-46).

Avec cette Constitution, les personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenre disposeront d'un arsenal législatif reposant sur le principe de non-discrimination. Mais concrètement, tendrons-nous vers une égalité de droits et de choix, ce dans tous les domaines ? Aurons nous la liberté de choisir notre idéal de couple (mariage, PACS, concubinage,...), notre modèle familial ?

Quel sera le visage d'une Europe arc-en-ciel respectueuse de tous alors que nous connaissons la situation plus que préoccupante des lesbiennes, gais, bis, trans, dans certains nouveaux pays membres ? Les associations LGBT seront-elles entendues par les institutions et pèseront-elles pour que nos droits soient respectés dans TOUS les pays européens ?

Néanmoins, l'intégration de la charte des droits fondamentaux à la Constitution est un élément très important en matière de droit LGBT.

#### 4. POINT SUR LES DROITS DES PERSONNES LGBT EN FRANCE

Depuis novembre 2001, les **propos discriminatoires** fondés sur l'orientation sexuelle dans l'entreprise sont condamnables et depuis novembre 2004, une **loi pénalisant l'homophobie** est entrée en vigueur.

Malgré l'adoption de ces lois, ce qui reste un élément positif, leur application est douteuse. Dans les faits, ces lois ont bien plus servi à satisfaire la demande des associations pour montrer une certaine « bonne volonté » de la part des gouvernements successifs, que de réellement protéger les personnes LGBT.

Et qu'en est-il des discriminations spécifiquement transphobes ? Car ces lois n'en tiennent pas compte.

Depuis novembre 1999, une loi met en application le **pacte civil de solidarité (P.A.C.S)**, contrat conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe pour organiser leur vie commune et, notamment, les droits relatifs à la communauté de dépenses et à l'habitation.

Cependant, les droits d'un couple « pacsé » restent bien moindre comparés à ceux d'un couple marié. Par exemple, le PACS reste sans effet sur la filiation et l'autorité parentale.

L'adoption, quant à elle, est possible pour une personne célibataire depuis 1966. Or, si cette même personne célibataire ne cache pas son homosexualité, l'adoption lui sera refusée.

La PMA (procréation médicalement assistée), n'est pas accessible par les couples de même sexe. Or, l'interdiction de procéder à la PMA pour les couples de même sexe n'est fondé sur aucune base légale en France, elle est donc discriminatoire.

Depuis 1992, la loi Française autorise les « transsexuel-le-s » à changer d'état Civil, mais uniquement après une opération de "mise en conformité genre/sexe", pour que leur « nouveau » rôle social soit « crédible ». Ce procédé est ressenti comme une lourde humiliation par les personnes transgenre, à qui l'on fait comprendre que leur existence est une gêne pour cette société.

## 5. NOS REVENDICATIONS

De cet « état des lieux » des droits des personnes LGBT en France et en Europe découle le mot d'ordre de la *marche de la visibilité* 2005 : **Droit au respect ! Respect des droits !**

Pour que les personnes LGBT puissent vivre et fonder leur famille en toute sérénité, avec le respect de tous, il faut une nette évolution des mentalités, ainsi qu'une réelle protection juridique.

Nous souhaitons que le gouvernement français, ainsi que les députés européens prennent conscience :

- Du fait que l'évolution des mentalités ne s'opèrera que si un réel débat s'engage autour de l'accès pour les couples de même sexe et/ou transgenre au mariage civil, à l'adoption et à la PMA.
- Du fait que la lutte contre l'homophobie et la transphobie doit s'effectuer par une réelle prévention d'abord, avant la pénalisation. Par le biais, par exemple, d'une prévention à l'école, où toutes les problématiques liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre seraient abordés, entre autres.

Nous demandons au gouvernement français de respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, qui annonce dans son article 1<sup>er</sup> que *tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits et qu'ils sont doués de raison et de conscience* :

- En permettant l'accès aux couples de même sexe et/ou transgenre au mariage civil, ainsi qu'à l'adoption et à la PMA
- En facilitant le changement d'état civil pour les personnes transgenre

## 6. SEMAINE DE LA VISIBILITE

Cette année y sera traité sous forme de débats, de projection-débats :

- De la prise de conscience de son genre et de sa transidentité.
- Du suicide chez les jeunes, lié à l'homophobie.
- De l'égalité des droits au niveau européen et les perspectives d'avenir
- D'expériences de parentalité
- Du droit du travail et de la problématique de l'homophobie au travail
- Des études lesbiennes

Au cours de cette semaine, des expositions, des concerts, des représentations théâtrales, du sport viendront alimenter, déclencher ces réflexions.

L'objectif de la Semaine est d'apporter une diversité dans le mode d'expression culturelle, artistique, de problématiques revendicatives, politiques et/ou sociales afin que la diversité de chacun soit respectée.

Le programme complet sera disponible en annexe (guide-programme) lors de la conférence de presse, le 18 mai.

## 7. MARCHE DE LA VISIBILITE

Pour sa 4<sup>ème</sup> édition, la « *Marche de la visibilité homosexuelle, bisexuelle et transgenre* » gardera son aspect festif et revendicatif.

Depuis sa création, ce soucis d'équité a toujours été une priorité du Collectif FestiGays.

Elle sera bien évidemment ouverte à tous, car des sujets comme le Droit et le Respect , valeurs républicaines par excellence, implique la société et les individus dans son ensemble. Ces valeurs nous concernent tous et toutes ... et ce quelque soit nos préférences en matière d'orientation sexuelle et/ou d'expression du genre.

Cette quatrième marche de la visibilité sera à nouveau marquée par notre engagement européen.

Sous le mot d'ordre « Liberté, Egalité, Visibilité », nous vous invitons à manifester avec nous, ainsi que nos différents partenaires (associatif et autre), sur un parcours central afin de sensibiliser, de viser un maximum de personnes et de porter ,au cœur de Strasbourg, nos protestations.

### **Samedi 18 juin 2005**

*Départ* à 14 heures quai Koenig

*Arrivée* à 18 heures place de la Gare

*Village associatif* à partir de 10 heures place des Meuniers

*Apéritif officiel* à 18 heures place des Meuniers

## 8. CONTACTS

Présidente : **Aline Parmentier**

e-mail : [presidence@festigays.net](mailto:presidence@festigays.net)

Tél. 06 22 48 62 88

Vice-président : **Bruno Selun**

e-mail : [vicepresidence@festigays.net](mailto:vicepresidence@festigays.net)

Tél. 06 25 42 26 24

Secrétaire Générale : **Valérie Adam**

e-mail : [secretariat@festigays.net](mailto:secretariat@festigays.net)

Trésorière : **Christelle Vionne**

e-mail : [tresorerie@festigays.net](mailto:tresorerie@festigays.net)

### **Marche**

Responsable de Commission : Stéphane Smail

Contact : [marche@festigays.net](mailto:marche@festigays.net)

Tel. 06 33 66 43 54

### **Semaine**

Responsables de Commission : Patrick Lintz et Marion Metz

Contact : [semaine@festigays.net](mailto:semaine@festigays.net)

Tél. 06 79 10 11 57 ou 06 98 74 65 12

### **Communication**

Contact : [communication@festigays.net](mailto:communication@festigays.net)

Tél. 06 25 42 26 24

## 9. REMERCIEMENTS

Anka Wessang du Club de la Presse  
Christian Hahn, journaliste à France 3 Alsace  
Fred Lichtenberger et Anne Aymone de la Fnac  
Nicolas Brizault  
Marc de Alinéa  
Rafael et son équipe  
Pascal Mangin  
Tricia Hartmann de l'imprimerie SICOP  
Dominique Klein  
Romain Nicolas-Bello du groupe NRJ-Nostalgie  
Julien Merle de NRJ Strasbourg

Le service d'interprètes du Haut-Rhin  
La Mairie de Strasbourg  
Le TAPS Gare  
Le Molodoï  
Le site Tasse de Thé [www.tassedethe.com](http://www.tassedethe.com)

Les participants au Concours d'affiche  
Les établissements annonceurs  
Tous les animateurs et intervenants des débats  
Toutes les associations qui nous soutiennent

Ainsi que tous les militants bénévoles qui ont rendu possible cette quatrième édition par leur travail, leur temps et leurs motivations.